

En application de la réglementation européenne,

nouvelles mesures de sûreté

- A partir du 6 novembre
- Pour les bagages de cabine au départ et à destination de toutes les escales de l'Union Européenne*.

* + Islande, Norvège et Suisse

1

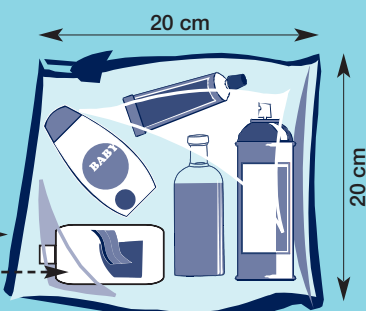
Règles pour le transport des liquides** en cabine

** gels, pâtes, crèmes, aérosols, boissons, parfums...

- Dans un sac transparent fermé d'une contenance d'un litre, placez les liquides dans des récipients de 100 ml



1 litre max
100 ml max



- Hors du sac sont autorisés :

- les aliments et les boissons pour le bébé qui voyage



- les médicaments indispensables durant le vol



Tous les autres liquides doivent être placés dans vos bagages de soute en veillant à bien les protéger

2

Au passage en salle d'embarquement

Présentation séparée des objets :



3

Achats hors taxes

Si vous avez une correspondance, les liquides achetés dans un aéroport ou à bord d'un avion de l'Union Européenne doivent être placés, jusqu'à votre destination finale, dans un sac scellé par le vendeur.



Liquides placés dans un sac scellé



Conservez bien votre preuve d'achat

Dans tous les autres cas, les liquides achetés seront retirés